

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 21 JUIN 2022

Etaient présents :

Jacques CARIOU - Marthe BIGER – Patrice FAILLER – Corentin POGÉANT – Marie-Armelle GUELLEC - Anthony LE GALL - Jérôme LE GOFF – Catherine MONNIER – Nadine L’ALLES – David STRULLU – Karen LEFEUVRE – Johanna KERAVEC

Etaient Absents et excusés :

Fabrice TREMEAU ayant donné pouvoir à Marthe BIGER
Jean-Jacques SAVINA ayant donné pouvoir à Nadine L’ALLES
Guy KERLOC’H

Secrétaire de séance : Patrice FAILLER

Lors de sa séance, le compte rendu du 21 juin 2022 est adopté à l’unanimité

OBJET : Subventions aux associations – Exercice 2022

Lors de sa séance du 02 avril 2022 et à l’unanimité, le conseil municipal avait décidé d’une enveloppe de 4500 euros au budget primitif 2022 – Article 6574.

Suite à une demande de subvention émanant du réseau d’écoles rurales du grand cap pour l’année 2021/2022, le conseil municipal à l’unanimité accepte de verser une subvention d’un montant de 450 euros.

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Régional

Le Maire informe le conseil municipal qu’une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Régional au titre de « Bien vivre en Bretagne » pour l’aménagement de la cour de l’école.

OBJET : Tarifs communaux – 2022/2023

Lors de sa séance et à l’unanimité, le conseil municipal valide les tarifs communaux 2022/2023 à savoir :

Cimetière (concessions simples)	(concessions doubles)
- 15 ans : 110 euros	- 220 euros
- 30 ans : 160 euros	- 320 euros
- 50 ans : 320 euros	- 640 euros

Colombarium

- 700 euros la case souvenir pour une durée de 15 ans
Vacations funéraires et jardin du souvenir : 50 euros

Salle Polyvalente (à compter du 1^{er} septembre 2022)

- Guilériens : 150 euros
- Hors commune : 350 euros
- Caution : 500 euros

OBJET : Tarifs cantine et garderie – 2022/2023

Au vu du nouveau mode de fonctionnement de la cantine à compter de la rentrée scolaire 2022/2023, le conseil municipal, et à l'unanimité à décider de maintenir les tarifs cantine/garderie de 2021/2022 à savoir :

TARIFS Cantine : Aucun changement

3.18 euros pour les enfants de la commune
3.37 euros pour les enfants extérieurs
5.12 euros pour les repas adultes

Garderie : Aucun changement

7 h 15 – 8 h 45	: 1.63 euros
7 h 30 – 8 h 45	: 1.43 euros
16 h 45 – 18 h 30 (gouters compris)	: 1.84 euros
A partir de 18 h 30	: 15.30 euros
Gouter seul	: 0.80 euros

Patrice FAILLER – Adjoint aux affaires scolaires annonce au conseil municipal que Monsieur WAROCQUIER Pierrot cuisinier à la cantine de l'école est prêt pour la rentrée 2022/2023 pour mettre en place une cuisine en partie bio avec des producteurs locaux et qu'à ce jour, les menus pour le mois de septembre sont déjà prêts.

Un vote à l'unanimité à été fait pour l'achat d'une friteuse suite à la demande de Monsieur WAROCQUIER Pierrot (achat d'un montant de 1310.40 euros TTC auprès des Ets CAILLAREC).

OBJET : Retrait CNAS

Lors de sa séance et à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne plus adhérer au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2023. Madame Marthe BIGER informe le conseil que très peu de personnel utilise ce service et qu'il est préférable de donner des primes à la place de cotisations.

Objet : Schéma directeur des eaux pluviales

Monsieur le Maire informe qu'un concours sera apporté par la SBEA (gestionnaire du schéma directeur des eaux pluviales) pour la réalisation d'une étude hydraulique (note de calcul et dimensionnement de puisards) pour l'infiltration des eaux pluviales de l'église. Cette étude devrait être réalisée fin juin pour un montant de 720.00 euros TTC.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un projet de lotissement avec création d'une surface commerciale et logements sociaux à Ty Piolet (Terrain GLOAGEN).

SEANCE LEVEE A 19 H 30